

PME : Faire autrement

Yves Dimicoli

En 2005 : 2 613 000 entreprises de moins de 250 salariés (+14 % en 5 ans). Mais 86,5 % des PME créées entre 2002 et 2005 n'ont pas de salariés : elles ne résultent donc que de la création de leur propre emploi par leur créateur. Pour une part c'est du chômage masqué. 12,3 millions de salariés travaillent dans les établissements de moins de 200 salariés.

Seules 4 petites entreprises sur 10 innovent. Les principaux freins à l'innovation :

- 1) Le manque de moyens financiers ;
- 2) Le manque de personnels qualifiés.

Les entreprises de 20 à 500 salariés sont celles qui sont contraintes de supporter les délais de règlement par leurs clients les plus longs (64 jours de chiffre d'affaires). Cette forme de crédit qu'elles sont ainsi obligées de concéder à leurs grands clients (**crédit inter-entreprise**) est de **22 jours de chiffre d'affaires**, contre 17 jours seulement pour les grandes entreprises !

Il y a une responsabilité très lourde des grands groupes donneurs d'ordre et de la grande distribution dans les difficultés de PME.

En 2005, la santé financière des PME de l'industrie s'est dégradée :

- 1) Les **charges financières** (intérêts payés aux banques) ont atteint 8,4 % du résultat brut contre 8,1 % en 2004 ;
- 2) Le taux d'**endettement financier** est de 61,7 %, beaucoup plus élevé que celui des grandes entreprises. La dette financière a vu son encours croître de 4 % en 2005 ;
- 3) **Les banques jouent le rôle le plus important pour les PMI** : 65,1 % de leur endettement financier est d'origine bancaire contre 32,1 % pour les grandes entreprises. **Or, les taux d'intérêt sont à nouveau orientés à la hausse.**
- 4) Quand SANOFI, pour financer son OPA sur AVENTIS, a pu immédiatement bénéficier auprès de ses banques d'une ligne de crédit de 16 milliards à 2 % de taux d'intérêt, la PMI qui veut investir, créer des emplois, former, supporter, elle, un taux d'intérêt de 5 % à 7 %, selon sa solvabilité, et son patron est obligé de placer sa résidence principale sous hypothèque !

Aussi, il y a eu 41 800 défaillances en 2005, soit une augmentation de 2,3 % sur 2004. Ce nombre ne cesse de croître depuis 2002.

Plutôt que de baisser les charges sociales, baisser les charges financières du crédit

- En 2005, les entreprises autres que les banques et les assurances, ont payé **128 milliards d'euros** de « charges sociales », mais **224 milliards** d'euros de charges financières en intérêts payés aux créanciers et en dividendes versés aux actionnaires. Les « charges sociales » sont des charges utiles au pays et aux entreprises : ce sont des cotisations sociales ; elles financent la protection sociale et permettent, par exemple, aux salariés d'être en bonne santé, tout en soutenant le pouvoir d'achat. Il ne faut pas les baisser. Par contre, les charges financières étouffent les entreprises et particulièrement les petites entreprises. Ce sont elles qu'il faut baisser.
- Nous proposons de transformer les **23 milliards d'euros** d'argent public affectés aujourd'hui à diminuer les « charges sociales » patronales en un **Fonds de soutien de l'investissement pour sécuriser l'emploi et la formation**. Ce Fonds, régionalisé, prendrait en charge une partie d'autant plus importante des intérêts payés aux banques par les entreprises sur leurs crédits pour les investissements que ceux-ci programmeraient plus d'emplois et de formations. Ce Fonds offrirait aussi des garanties, en liaison avec OSEO, l'ANVAR... Ainsi, le coût du crédit pour les entreprises sera d'autant plus baissé qu'il servira à développer l'emploi, les qualifications et la masse salariale avec l'investissement ; il sera d'autant plus relevé que le crédit servira à faire des opérations et placements financiers. Un tel dispositif permettrait de mobiliser plusieurs centaines de milliards d'euros de crédit pour l'investissement, notamment pour les PME, tout en soutenant l'emploi, les qualifications, les salaires et, donc, les débouchés.
- Pour développer ce nouveau crédit, un **pôle bancaire et financier public** sera créé à partir de la Caisse des dépôts. Simultanément, la France interviendra pour exiger une réorientation de la BCE et son contrôle par les parlements européen et nationaux. Il faut en finir, en effet, avec une orientation de la **BCE** qui facilite le crédit pour les placements financiers et le rationne pour l'investissement créateur d'emplois !
- Cela permettrait, dès juillet 2007, d'augmenter le **SMIC mensuel** à 1 500 euros brut, ce qui participerait à une relance de la demande intérieure dont profiteront d'abord les PME. C'est d'autant plus nécessaire que celles-ci manquent de **main d'œuvre qualifiée**, notamment parce que les salaires y sont insuffisants. Dans la foulée une « **conférence nationale pour l'emploi, les salaires, les qualifications et une nouvelle croissance** » sera convoquée, préparée par des conférences régionales, pour formuler des engagements de créations et conversions d'emplois, de mises en formation, reconstruire une grille des salaires et organiser les coopérations nécessaires entre grandes entreprises et PME-PMI.
- **La fiscalité sera réformée pour favoriser l'emploi, la formation et les PME :**
 - Modulation de l'**impôt sur les sociétés** en fonction du réinvestissement des bénéfices dans les entreprises pour l'emploi ;
 - Assiette de la **taxe professionnelle** élargie aux **actifs financiers** (actions et obligations détenues) des entreprises, ce qui ne concernerait que les plus grandes. Avec un taux de 0,5 % seulement, cela rapporterait 20 milliards d'euros au plan national qui seraient redistribués aux collectivités locales en fonction de leurs besoins sociaux.
 - Mise à contribution **des revenus financiers** (intérêts et dividendes) encaissés par les grandes entreprises et les banques pour le financement de la protection sociale ; **modulation du taux des cotisations** sociales patronales de façon à encourager l'augmentation de la masse salariale et à pénaliser les placements financiers.
 - Responsabilisation des grandes entreprises et de la grande distribution sur les territoires, avec notamment la transformation des **pôles de compétitivité** en pôles de coopération favorables à un partage des **coûts de la recherche-développement**, de la formation qualifiante, des débouchés avec les PME pour des objectifs d'emplois. Obligations de réduction des délais de paiement des grands donneurs d'ordre et de la distribution vis à vis des PME.